FRC.3 03399

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 02159

RAPPORT

FAIT A LA CONVENTION

AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE,

PAR MATHIEU, Député.

Le 28 Frimaire, l'an second de la République française

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

JE viens, au nom du comité d'inſtruction publique, vous propoſer de ſupprimer la commiſſion des monumens, & de la remplacer par la commiſſion temporaire des arts.

La négligence préjudiciable & conſtatée de l'une, l'utile & civique activité de l'autre, les nombreux inconvéniens de leur exiſtence ſimultanée, ſont les motifs de la propoſition que je ſuis chargé de vous préſenter.

Lorſque l'Aſſemblée Conſtituante prononça l'abolition des *ordres religieux*, elle prit des meſures pour aſſurer la conſervation des bibliothèques & des collections ſavantes qui leur avoient appartenues. Quoiqu'il y eût dans ces dépôts beaucoup de ſcholaſtique, on peut dire qu'en général, depuis des ſiècles, des

THE NEWBERRY LIBRARY

Instruction publique

moines étoient dépositaires des richesses littéraires les plus intéressantes. C'étoient des aveugles qui portoient un flambeau : la nation devoit s'en saisir, & des décrets furent rendus pour faire recueillir, avec autant de soin que de méthode, les collections & les bibliothèques devenues nationales.

Les émigrés nous ont aussi laissé dans ce genre une succession opulente. Ils auroient craint d'emporter avec eux les écrits des philosophes anciens & modernes ; c'eût été marcher avec un tribunal & se faire accompagner par des juges. Il reste donc entre nos mains, pour l'utilité publique, ce qui entre leurs mains souvent ne servoit qu'à leur vanité ou à l'ornement de leurs salons.

La révolution s'avançant, les oscillations politiques, dans leur mouvement accéléré, ont amené & préparé la chûte de tout ce qui n'avoit point ses bases dans la nature. Le trône a été renversé, & le glaive de la loi, en frappant une tête dans laquelle pivotoient tous les préjugés & vivoient toutes les erreurs, a laissé sans lien tous ces ennemis de la vérité, de la raison & du bonheur des hommes.

Si les tyrans n'ont jamais existé que pour dépouiller les peuples, il est bien juste que les peuples se ressaisissant de leurs droits, se hâtent de recueillir, dans les dépouilles du despotisme vaincu, ce qui peut embellir & éterniser la victoire & servir à la fois d'ornement, de trophée & d'appui à la liberté & à l'égalité.

Ainsi, au 10 août 1792, lorsque le courroux national foudroyoit le dernier de nos tyrans, à l'instant où toutes les armoires de fer, images de la conscience des rois, s'ouvroient, hors une seule, pour fournir en abondance les matériaux du procès du despotisme & du despote, on sentit que les monumens des arts

qui ne portoient pas l'empreinte aviliſſante de la ſervitude devoient être épargnés, qu'ils appartenoient à la nation & à la gloire ; une commiſſion des monumens fut inſtituée. Elle fut formée de la réunion de pluſieurs commiſſions analogues déja exiſtantes ; divers décrets fixèrent ſon attribution ; la Convention, dans ſes premières ſéances, la confirma, & pluſieurs de nos collègues furent nommés membres de cette commiſſion.

Son objet étoit de prendre connoiſſance des monumens qui doivent être conſervés pour les progrès & la gloire des arts & des ſciences, & de veiller à leur conſervation. Elle étoit en même temps chargée de ſe concerter avec les comités des finances, d'aliénation & d'inſtruction publique, afin de mettre ces comités à portée de préſenter à la Convention nationale les projets de décrets relatifs à la diſtraction des monumens des arts & des ſciences, du nombre des autres effets mobiliers ; elle devoit ſe concerter avec le comité d'inſtruction publique pour la diſpoſition la plus convenable à établir dans ces objets, & enfin avec le miniſtre de l'intérieur pour l'exécution des décrets rendus en cette matière. La loi qui a donné une exiſtence définitive à cette commiſſion eſt du 18 octobre 1792.

Comment cette commiſſion s'eſt-elle acquittée de ſes travaux ? Le zèle, comme il arrive dans les établiſſemens nouveaux ou renouvelés, a ſignalé ſes premières opérations, & répondit à l'eſprit de vos décrets & au but de ſa formation. Ses relations avec le comité d'inſtruction publique furent déterminées & exactement ſuivies. Mais le temps vit ce zèle ſe rallentir ; la correſpondance devenue d'abord moins active, & depuis preſque nulle, atteſta à votre comité qu'il y

avoit des réformes à faire, soit dans l'organisation, soit dans la composition de la commission.

Son organisation étoit insuffisante, en ce qu'elle manquoit de moyens de surveillance & d'exécution, pour assurer dans toute l'étendue de la République l'exactitude & l'activité des travaux auxquels elle vaquoit à Paris. La partie de la bibliographie étoit seule dirigée avec ensemble, & d'après une instruction bien conçue; mais votre comité ne doit pas vous laisser ignorer qu'aujourd'hui cette partie même est négligée, & à Paris & dans tous les départemens; que cette négligence a pu & peut encore donner lieu à des pertes considérables. L'organisation de la commission étoit insuffisante, en ce qu'elle n'étoit pas munie de membres pour plusieurs divisions de travail importantes. La littérature, les arts, les antiquités y comptoient des hommes éclairés & des gens de lettres; mais les sciences naturelles & les fortifications, ainsi que d'autres branches, avoient été omises ou foiblement pourvues. Attendu la diversité des objets à discerner, à inventorier, à distraire de la vente, à conserver & à disposer pour l'instruction publique, la commission, bornée à certains objets & à certains lieux, ne formoit pas un organe complet.

De-là peut être en partie son refroidissement; ne pouvant embrasser le tout, elle porta moins de soins même dans ce qu'elle auroit pu faire à la rigueur. Son action fut foible, comme tout ce qui est partiel; la stimuler n'eût pas suffi; la compléter eût été une des mesures indispensables, si d'ailleurs sa composition eut été bonne.

Votre comité a pensé que le mérite des lumières & des talens étoit insuffisant, si l'on n'y joignoit un

patriotiſme très-prononcé. Dans le mouvement actuel & général, le civiſme de pluſieurs membres de cette commiſſion à paru ſtationnaire, & celui de quelques-uns arriéré. Il faut aujourd'hui que tout marche de front, hommes & choſes. On ſent que dans des opérations où l'on a ſouvent de la ſévérité à manifeſter, de la fermeté à développer pour réſerver à la République les objets d'arts & de ſciences, pour en fixer le prix en préſence des intérêts oppoſés, ſans égard pour les ſollicitations; il faut de la part de ceux qui ſont appellés à ces opérations, une inflexibilité républicaine, qui ne conſulte & n'écoute que l'équité. Il faut dans des commiſſions qui doivent concourir avec la Convention Nationale & avec les autorités conſituées, une marche décidée & rapide, qui ſoit en harmonie avec l'opinion publique.

La commiſſion des monumens étoit chargée de faire mettre en réſerve & en dépôt tout ce qui pouvoit ſervir à l'inſtruction & aux arts. Elle n'a point manifeſté pour les recherches & les recouvremens des objets, le degré de zèle & l'activité néceſſaire. Auſſi beaucoup de monumens appartenans à des émigrés, tels que vaſes, ſtatues, tableaux, marbres, &c., ſe trouvoient chez des particuliers, chez des notaires; des citoyens étoient, ſans en avoir donné de récépiſſé, dépoſitaires de machines, d'inſtrumens, de plans, de cartes qui appartiennent à la République. Pour lui aſſurer la reſtitution de tous ces objets, il ne ſuffit point d'une exactitude officielle, il faut encore cette bonne volonté qui ſupplée, pour ainſi dire, à tout, & que rien ne ſupplée, avec laquelle on mérite des éloges, ſans laquelle on mérite des reproches. Cette heureuſe & civique diſ-

position, la commission des monumens ne l'a point manifestée pour la recherche des objets égarés.

Dans ceux qui s'offroient à elle, a-t-elle fait un bon choix? la voix des artistes l'a encore accusée en ce point. Autour des monumens élevés par la servitude au despotisme, la flatterie avoit souvent joint des accessoires que pouvoit épargner un républicain; c'étoient tantôt des bas-reliefs, ouvrages des meilleurs artistes, des colonnes; tantôt des statues de marbre, plus ou moins précieuses, destinées souvent à retracer des vertus chères aux républicains; car en quoi consiste la flatterie, si ce n'est à prêter au despotisme les vertus qu'il n'a pas, les vertus qu'il opprime? Ces accessoires, en plusieurs circonstances, ont été négligés par les commissaires des monumens. Des morceaux intéressans ont été perdus; d'autres périclitent & sont exposés aux saillies funestes d'un zèle, louable dans ses motifs, mais préjudiciable dans ses résultats. Ainsi, à Franciade, on voit dans l'église de la ci-devant abbaye des colonnes très-précieuses de marbre blanc, au nombre de seize, que la commission n'a pas cru devoir comprendre dans les objets à recueillir. Elle a également omis deux colonnes de porphyre de sept pieds deux pouces de hauteur & de onze pouces de diamètre; une table de marbre, grand antique de deux pieds de hauteur sur vingt-trois pouces de largeur, & d'autres monumens dignes d'attention, soit pour la matière, soit pour la beauté des formes.

Des collections aussi nombreuses que rares provenant de l'émigré Choiseul-Gouffier, & de ses voyages dans la Grèce, emballées à Marseille, sembloient n'attendre qu'un vent favorable pour aller trouver leur ancien propriétaire; un embargo civique empêcha

cette émigration par la suite d'une surveillance plus efficace & plus active que celle de la commission des monumens.

Il existoit à Versailles des morceaux d'histoire naturelle d'un grand prix ; il importe ici que vous sachiez, citoyens, d'abord comment ces objets se vendent, & puis la route qu'ils prennent. L'on a vendu, environ 8,000 liv., quatre tables de bois pétrifié qui avoient appartenu à la femme du tyran, & qui, estimées à leur valeur, ne pouvoient l'être à une somme moindre de 150,000 liv., à raison de leurs dimensions peu communes, & du travail d'art par lequel on a embelli ce rare produit de la nature. Ces tables ont été achetées à Paris, 12,200 liv, par deux particuliers qui se proposent, ainsi qu'ils l'ont déclaré, d'en tirer un bénéfice considérable. Ils ont naïvement avoué qu'ils faisoient rarement des marchés aussi avantageux. Déjà un jardinier anglois, établi à Sèves, étoit en marché & se proposoit d'en faire l'emplette, non pour lui-même, comme on peut le croire, mais indubitablement pour ses concitoyens de la Grande Bretagne. Une somme de 25,000 liv. étoit offerte par lui & refusée par les propriétaires actuels, lorsque les commissaires chargés d'inventorier tous les objets précieux d'histoire naturelle & autres monumens, ont arrêté, pour les tables en question, le cours de la négociation, & les effets d'un agiotage dont chaque oscillation porte à vos ennemis des richesses qu'ils convoitent depuis long-temps.

Sur toutes ces pertes fâcheuses, sur toutes ces ventes qui ne le sont pas moins & qui équivalent à des pertes, la commission des monumens est restée muette & inactive.

Au milieu des reproches qui lui sont faits, & qu'elle s'efforce de repousser, il est une gloire qu'elle reven-

dique, c'eſt d'avoir occaſionné peu de dépenſe. Il eſt vrai d'abord que ſes travaux étoient gratuits; il eſt également conſtant que ſes dépenſes poſitives ont été peu de choſes. C'eſt à la Convention nationale à peſer le mérite de cette économie. Elle a coûté beaucoup à la République, ſi elle a négligé & laiſſé perdre beaucoup de choſes précieuſes; elle lui auroit coûté bien moins avec un zèle plus actif & moins parcimonieux.

Ainſi, avec quelques dépenſes de plus, on auroit environné de précautions ſuffiſantes le tranſport des monumens qui ſe ſont briſés dans le déplacement, comme il eſt arrivé ſur le pont du Peuple, pour de très-belles colonnes.

Les citoyens de cette commiſſion, chargés de la partie de la peinture, devoient faire un triage, un choix. Ils ont tout recueilli, tout fait enlever, pêle-mêle, bon & mauvais; ils ont par-là encombré les dépôts de la République de choſes qui ne valoient pas les frais du tranſport. En même-temps qu'ils ſurchargeoient les dépôts d'embarraſſantes inutilités, ils laiſſoient vendre à Paſſy, 300 liv., quatre tableaux de Bourdon qui, le lendemain, ont été vendus 3,000 l. Il n'eſt pas hors de propos d'obſerver qu'il n'eſt au Muſæum qu'un tableau d'hiſtoire de ce peintre. Ils ont fait annoncer à la Convention nationale la découverte dans les greniers de Saint-Lazarre, d'un tableau de Raphaël, valant plus de 200,000 liv., tandis qu'il eſt aujourd'hui reconnu que ce n'eſt qu'une copie qui peut valoir 600 liv.

Je crois en avoir dit aſſez, citoyens, pour fixer votre attention ſur le travail auſſi étendu qu'important qui avoit été confié à la commiſſion des monumens, & ſur la manière dont elle s'en eſt acquittée. Vous n'héſiterez ſûrement pas de prononcer ſa ſuppreſſion. Mais auſſi par l'expoſé que je vous ai ſoumis, vous

avez pu vous faire une idée de l'immenſité de ſon travail, auſſi indiſpenſable qu'urgent, puiſqu'il s'agit d'une part de prévenir des dilapidations & des pertes, & d'une autre d'effectuer pour l'inſtruction publique un prélèvement ſur le mobilier national deſtiné à être vendu.

Votre comité vous propoſe de ſubſtituer à la commiſſion des monumens celle que vous avez chargée d'inventorier tout le mobilier des ci-devant académies, tous les dépôts de machines, de cartes, de plans, de manuſcrits & autres objets d'arts & de ſciences, diſperſés dans différens dépôts, en même-temps que vous l'avez chargée de veiller à ce que, pour la conſervation de ces effets, ils ſoient raſſemblés dans un même local, autant que l'utilité publique ne s'y oppoſera pas; le tout conformément aux décrets rendus le 15 & le 18 août dernier par la Convention nationale.

Pour vous déterminer à ſubſtituer cette commiſſion à celle des monumens, il ſuffira de vous expoſer ſommairement ſes travaux depuis ſa formation. Vous ſerez étonnés de tout ce qu'elle a fait dans un ſi court eſpace de temps.

Les objets qu'elle a embraſſés dans ſon travail, ſont la botanique, la minéralogie, la zoologie, l'anatomie, la phyſique, la chymie, les plans & fortifications, la marine & la géographie, les ponts & chauſſées, les méchaniques & métiers, les monumens & antiquités, la peinture, la ſculpture, la gravure & l'architecture, les bibliothèques, les manuſcrits & les dépôts littéraires.

Dans toutes ces parties, de vaſtes collections ont été inventoriées, ſans négliger les moindres. Ainſi, pour la botanique, la commiſſion a fait l'inventaire de quatre collections nationales : 1°. de celle de la ci-

devant académie des sciences ; 2°. de celle du collége de pharmacie ; 3°. de celle de Sainte-Geneviève ; 4°. de celle des Petits-Augustins. Ces dépôts renferment une quantité considérable de fruits étrangers, de bois, de gommes, de résines, de plantes sèches ou conservées dans des liqueurs, comme aussi des plantes imitées ou peintes d'après nature. Il a été formé un catalogue raisonné de tous ces objets ; ils y sont désignés sous des noms généralement connus & adoptés, disposés dans l'ordre établi au Musæum National d'histoire naturelle. La commission se propose de suivre le même plan pour toutes les collections de botanique qui seront inventoriées, de sorte que l'on pourra savoir, dans un instant, le nombre des individus de chaque espèce qu'elles renferment. Cet arrangement uniforme & méthodique en rendra la distribution plus facile & plus commode, si la Convention nationale juge convenable de former des cabinets d'histoire naturelle dans les différens départemens de la République, ce qui ne peut être qu'infiniment utile.

L'inventaire zoologique de la ci-devant académie des sciences est pareillement achevé, malgré les difficultés qu'il offroit. On conçoit que l'altération produite sur les objets par l'exsiccation ou l'immersion a rendu très-difficile la nomenclature scientifique exacte que la commission a à cœur d'introduire dans chaque dépôt soumis à son examen. Suivant les rapports qui lui sont faits depuis quelque temps, déja plus de mille soixante-dix objets sont étiquetés, & pourront, sans nouveau travail, se placer dans des collections imparfaites & en compléter les cadres.

Le cachet de la commission des arts a été apposé, non sans le préalable des inventaires & descriptions, sur des cabinets de minéralogie, renfermant beaucoup d'objets, tous précieux sous le rapport de la science,

& un assez grand nombre sous le rapport de la valeur intrinsèque. Il existe déja assez de matériaux pour ébaucher une minéralogie de la France. Observons ici que ces objets tiennent immédiatement à l'économie politique, & doivent éveiller la sollicitude de ceux qui portent sur toute la République, sur ses ressources comme sur ses besoins, le regard du législateur & de l'administrateur. Ainsi la science, mal à propos considérée par quelques-uns comme une sorte de luxe, se rattache à tous les besoins publics & particuliers, & fournit à chaque instant pour les uns & pour les autres des instrumens & des lumières.

La physique n'a pas été suivie avec moins de zèle : l'observatoire de l'école militaire, l'observatoire de le Monnier, aux ci-devant capucins, l'observatoire national, le cabinet de physique du collége dit de Navarre, les deux cabinets de physique du ci-devant roi & du ci-devant Dauphin, déposés à la maison dite des *Menus-plaisirs*, les instrumens de physique & de géométrie de l'académie des sciences, ont été tous inventoriés & exactement décrits par la commission des arts.

Pour l'anatomie, il a fallu non-seulement inventorier, mais encore disposer tout dans un ordre méthodique ; dans les objets que nous parcourons ici, la méthode est-elle seule un moyen d'instruction ; c'est une démonstration ; elle est également un moyen de conservation par la facilité des vérifications & un moyen de responsabilité, dans le cas de perte des objets, lorsque la perte est réparable. C'est dans cet esprit que la commission a fait son travail sur les objets d'anatomie déposés, 1°. à la ci-devant académie des sciences ; 2° dans les salles de la ci-devant académie de chirurgie, comprenant dans son inventaire, comme elle y étoit naturellement conduite, beaucoup d'inf-

trumens de chirurgie, appartenans à l'hiſtoire, en même temps qu'au perfectionnement de cet art précieux, eſpèce de contre-poids du perfectionnement de l'art de détruire. Une partie de ces inſtrumens avoit été déplacée & ſe trouvoit éparſe dans des mains particulières; la commiſſion des arts, par le zèle éclairé des citoyens chargés de cette branche, les a fait remettre & reſtituer à la Nation, à l'inſtruction publique & à l'humanité.

La chymie n'a point été négligée; beaucoup d'objets ont été recueillis, tels que des produits chymiques & des mémoires relatifs aux manufactures, entre autres à celle de Sèves.

Les méchaniques & métiers ont fixé d'une manière particulière l'attention de la commiſſion des arts. L'ancien gouvernement avoit fait conſtruire aux dépens du tréſor public beaucoup de machines & d'inſtrumens plus ou moins utiles pour l'induſtrie. Il en avoit fait venir ou accueilli de l'étranger. Il ſe trouvoit des mémoires très-inſtructifs, ſoit dans les bureaux de l'ancienne adminiſtration du commerce, ſoit dans ceux des miniſtres & particulièrement du miniſtre de l'intérieur, dans les cabinets de la ci-devant académie des ſciences, de celle d'architecture, dans les dépôts des machines, dans le mobilier des domaines nationaux, enfin chez divers artiſtes ou manufacturiers dont on vouloit encourager l'induſtrie, pour augmenter, avec les produits induſtriels, la matière impoſable. On a fait l'inventaire d'une partie conſidérable de ces dépôts. Le travail achevé dans les bureaux de l'ancienne adminiſtration du commerce a fait découvrir de nouveaux dépôts dont pluſieurs ſont déja ſous le ſceau de la commiſſion, & décrits avec détail dans ſes catalogues.

Des recherches faites sur la marine & la géographie ont déja donné de nombreux résultats, & ont été en quelque sorte payées comptant par la satisfaction de remettre entre les mains du comité de salut public & du ministre de la guerre des cartes très-rares par leur perfection, & non moins nécessaires, des contrées qui sont aujourd'hui le théâtre de la guerre que nous avons à soutenir contre les tyrans coalisés. De ce nombre est une carte manuscrite, très-détaillée & très-exacte, trouvée chez d'Orléans, comprenant les côtes de la France, situées entre l'embouchure de la Loire & celle de la Garonne.

Le travail des bibliothèques & dépôts littéraires, tant dans notre langue que dans les idiômes connus de tous les pays & de tous les temps, exigeroit le concours d'un grand nombre de citoyens éclairés. L'immensité des dépôts permet à peine à ceux qui dans la commission des arts sont chargés de cette partie, de la suivre avec toute l'attention qu'elle mérite. Ce qui regarde la littérature orientale est très-avancé jusqu'à ce moment; le comité a craint de multiplier ici les agens: ce qu'il y a de constant, c'est que la nécessité en eût été le motif & l'excuse.

Des modèles en relief de ponts, d'écluses, de machines relatives à tous les genres de construction, dont plusieurs sont uniques, des pièces de trait & de charpente, ouvrages finis avec le plus grand soin, sont déposés à l'école nationale des ponts & chaussées. La commission en a fait l'inventaire exact; chaque pièce y est désignée par des lettres, par des numéros, qui serviront à les classer dans un mémoire général qui sera incessamment achevé.

La peinture, la sculpture, la gravure & l'architecture forment les branches les plus chargées. Rien n'a été omis pour assurer à la République les chef-

d'œuvres des plus grands maîtres, & tous les ouvrages dignes d'être conservés dans les arts du dessin. Les richesses immenses en ce genre, éparses chez les émigrés, après un triage convenable, tel qu'il est prescrit par les décrets, se réuniront dans des Musées nationaux, & offriront l'ensemble le plus intéressant, & pour les élèves qui voudront se former dans les arts, & pour le Peuple français, devenu seul propriétaire de ces ouvrages du génie, comme il en a toujours été le meilleur juge. C'est à cette branche que se rapportent les mesures prises par la commission pour arrêter à Marseille les collections de Choiseul-Gouffier prêtes à partir. Celle de la Borde ne s'est point trouvée ; on la croit passée en Angleterre.

Le palais national, le palais ci-devant Bourbon, la maison de l'émigré du Châtelet, les dépôts de la ci-devant académie de peinture ont été inventoriés en ce qui regarde la peinture, la sculpture, la gravure & l'architecture. L'activité civique & éclairée que l'on a portée dans cette partie a fait découvrir chez un Notaire six busies de porphyre, quatre bronzes de l'Algarde & Girardon ; trois tables de porphyre ; d'autres morceaux rares sont également replacés sous la main de la Nation.

Les monumens & les antiquités, restes intéressans, épargnés & consacrés par le temps, que le temps semble nous donner encore, parce qu'il ne les détruit pas, que l'histoire consulte, que les arts étudient, que le philosophe observe, que nos yeux aiment à fixer avec ce genre d'intérêt qu'inspirent même la vieillesse des choses & tout ce qui donne une sorte d'existence au passé, ont été les nombreux objets des inventaires & des recherches de la commission des arts. Rien n'échappe à son zèle ; & ses lumières savent reconnoître le cachet de l'antique, avant d'apposer le cachet conservateur.

Par l'exposé sommaire que je viens de soumettre à la Convention nationale, elle est à portée de juger de tous les services rendus à la République par la commission des arts, & de tous ceux qu'elle pourra rendre d'une manière bien plus efficace, lorsque vous aurez dégagé sa marche des entraves que mettoit à ses travaux la commission des monumens. Les deux ne peuvent subsister en même temps; l'une a mérité des reproches, l'autre des éloges; l'une a laissé dépérir, l'autre a recueilli & conservé.

L'aristocratie naît de la permanence des commissions; celle des monumens est déja ancienne. Dans le genre d'opérations dont elle est chargée, les négligences sont suivies de pertes communément irréparables; les dégradations amènent les dégradations, & ne pas surveiller c'est faire beaucoup de mal. Toutes ces considérations vous détermineront sans doute à prononcer une suppression qu'exige le bien public.

Il s'agit d'inventorier, avec assez de promptitude, pour ne point arrêter le mouvement utile des aliénations, & de conserver à la nation & à l'instruction publique des objets précieux qui lui sont nécessaires, que peu de français pourroient acquérir, & sur lesquels nos ennemis font souffler un vent de défaveur pour les acheter ou sous-acheter à vil prix. Ces inventaires peuvent assurer à la République des monumens admirés & enviés par les étrangers; ils peuvent épargner par la suite des acquisitions coûteuses. Ce travail, pour atteindre son but, doit être parfait, sous peine d'inutilité en lui-même, & de déprédation dans les objets. Quoique l'on n'ait pas pour l'achèvement de ces opérations une grande latitude dans les choix, du-moins faut-il profiter de celle que l'on a. Il n'y a donc nul motif d'hésiter à supprimer la commission des monumens, dont les membres

les plus recommandables ont été depuis long-temps appelés à des fonctions publiques, ou au travail de la commission des arts.

Il importe que, dans ce moment, la Convention nationale ne laisse aucun doute sur son intention de conserver des monumens précieux, des collections utiles, héritage savant, succession instructive que toute la France réclame, & dont l'immense quantité promet l'établissement d'un grand nombre de cabinets & de musées dans toute la République, sans préjudice d'une grande collection centrale, où tout sera ordonné & distribué avec méthode, éclairé & embelli par la méthode elle-même. Il est digne de la sagesse, de la politique de la Convention nationale, de son goût pour les arts, de vivifier toutes ces richesses, de les centupler par cette utile & savante distribution, de les animer même au profit de l'ignorant qui les méprise : c'est le moyen de confondre tous ces contre-révolutionnaires éhontés qui osent se dire les amis de la liberté & de l'égalité, & qui craignent la réverbération des lumières ; qui osent se dire français & amis de la révolution, & qui proposent de livrer aux flammes toutes les bibliothèques sans exception ; proposition faite à Marseille par les agens de Pitt, ainsi que nous l'a certifié notre collègue Granet ; proposition faite à la même époque où les mêmes agens proposoient de brûler tous les oliviers de la Provence. Ainsi les mêmes êtres faisoient entendre dans Marseille indignée, ce vœu conspirateur & barbare de détruire, avec les bibliothèques, l'arbre consacré par les anciens à Minerve, parce qu'il est le symbole de la paix & de l'abondance, l'arbre formant la seule culture connue dans ces contrées méridionales. C'est à la Convention nationale de faire aujourd'hui pour les arts,

pour les sciences, pour les progrès de la philosophie, ce que les arts, les sciences & la philosophie ont fait pour amener le règne de la liberté : ce sont aussi des créanciers de la révolution, & pour qui la révolution doit tout faire. Ne perdons pas de vue cette idée, que les ténèbres sont une servitude ; que qui s'y trouve ne sait où marcher, qu'il recule souvent en croyant avancer ; que l'ignorant s'enchaîne lui-même, sans le savoir, dans ses passions & dans ses erreurs ; l'énergie & les lumières, combinées dans une juste proportion, sont les véritables & seuls élémens de la liberté républicaine.

De là, sans doute, l'attention sérieuse que vous apportez à tout ce qui est relatif à l'instruction publique & à la conservation de tous les objets & monumens qui peuvent y contribuer, d'autant mieux que l'instruction donnée immédiatement par les choses est préférable à celle qui est transmise par les hommes, & dans laquelle l'autorité vient toujours affoiblir plus ou moins la lumière.

Pénétré de vos principes, citoyens, le comité d'instruction publique me charge de vous présenter le projet de décret suivant.

PROJET DE DÉCRET.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité d'instruction publique, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

La commission des monumens est supprimée.

II.

Elle sera remplacée par la commission temporaire

des arts pour l'exécution des décrets concernant la conservation des monumens & des objets de sciences & d'arts, & leur réunion dans des dépôts convenables.

III.

Les travaux de la commission des arts seront gratuits.

IV.

Cette commission sera sous l'inspection immédiate du comité d'instruction publique, & lui rendra compte, deux fois par décade, de l'état de ses opérations.

V.

Il sera nommé pour surveiller le travail, conjointement avec le comité d'instruction publique, deux membres par le comité des finances, & deux membres par le comité des domaines.

VI.

Le comité d'instruction publique présentera incessamment, à la Convention nationale, des moyens d'assurer dans toute l'étendue de la République la conservation des monumens & bibliothèques, ainsi que la confection des catalogues ordonnés par les précédens décrets.

VII.

La commission des monumens remettra à la commission temporaire des arts les mémoires, notes, descriptions, inventaires, catalogues, plans d'opérations, & le registre de ses délibérations jusqu'à ce jour.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.